	DECISION D'ATTRIBUTION	Enregistrement
		Référence : **GA-EN-S06-09**
		Version/Date Création : 1.0/**Décembre 2021**
		Version /Date de dernière modif : 1.1/**Octobre 2025**
		Page **1** sur **1**

DECISION N° 10648 /26 /DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU 17 NOV 2026
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES ET LETTRE-COMMANDE RELATFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/26/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 12/08/2026 POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE PNEUMATIQUES POUR VÉHICULE LÉGERS À LA SODECOTON

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certaines attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/26/AONO-AC/SDCC/CIPM du 12/08/2026 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de trois (03) lots de pneumatiques pour véhicules légers à la SODECOTON.

Considérant La Lettre N°070/26/SDCC/CIPM du 22 octobre 2026 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1er : La société CFAO MOBILITY BP :1217 Douala, est retenue comme adjudicataire des marchés et lettre-commande relatifs à la consultation susmentionnée :

LOTS	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI DE LIVRAISON
1	**CFAO MOBILITY BP :1217 DOUALA**	**276 660 000**	**03 ans** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
2		**141 907 500**	
3		**7 155 000**	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Ampliations :
- *ARMP (pour publication)*
- *P/CIPM*
- *Affichage*
- *Archives*

	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION	Enregistrement
		Référence : **GA-EN-S06-19**
		Version/Date Création : 1.0/**Juin 2022**
		Version /Date de dernière modif : 1.1/**Octobre 2025**
		Page **1** sur **1**

COMMUNIQUE N° 10649 /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU 17 NOV 2026
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DES MARCHES ET LETTRE-COMMANDE RELATFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/26/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 12/08/2026 POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE PNEUMATIQUES POUR VÉHICULE LÉGERS À LA SODECOTON

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Les résultats d'attribution des marchés et lettre-commande relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/26/AONO-AC/SDCC/CIPM du 12/08/2026 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de trois (03) lots de pneumatiques pour véhicules légers à la SODECOTON, se présentent ainsi qu'il suit :

LOTS	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI DE LIVRAISON
1	**CFAO MOBILITY BP :1217 DOUALA**	**276 660 000**	**03 ans** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;
2		**141 907 500**	
3		**7 155 000**	

Ledit attributaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent la diffusion du présent communiqué, à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua pour l'établissement des marchés et lettre-commande correspondants.

Le Directeur Général,

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN

MOHAMADOU BAYERO

Ampliations :
- *ARMP (pour publication)*
- *P/CIPM/SDCC*
- *Affichage*
- *Archives*